



Suivit blessure en service

Par ced81

Bonjour,

J'aimerais avoir un avis sur ma situation :

- Du 03/08/2012 au 18/06/2019, 10 blessures en service sans visite de reprise dont 4 cervicalgies. Et sur cette période aucune visite de médecine Préventive jusqu'en 2022.

Du 24/01/2023 au 04/06/2023 congé maladie ordinaire de 132 jours suite a problème vertèbre cervicale (névralgie), aucune visite de reprise avant reprise activité.

Le 10/03/2024 blessure en service avec névralgie cervicale.

- J'ai demandé l'autorisation de consulter mon dossier médical, pour pouvoir en faire une copie. L'administration a accepté ma demande le 3 mai 2024 j'ai reçu un appel de la médecine statutaire m'informant que le 21 mai 2024 je pourrai accéder à mon dossier médical lors de mon rendez-vous à la médecine statutaire. Je n'y ai pas eu accès pour différents motifs et le 27 j'ai reçu juste 3 documents de la médecine statutaire par mail. J'ai fait un rapport. En septembre 2024 J'ai vu la DRH, qui m'a transmis tous mes arrêtés de BS mais je n'ai jamais pu consulter mon dossier.

- Mi-temps thérapeutique à 50 % le 15/02/2025 accordé par téléphone sans visite médicale, qui dure 11 jours, aucun poste d'affectation et bureau, aucun maternel à disposition au service. Rebascule en blessure en service de ce fait. Par l'intermédiaire de l'assistante sociale j'obtiens un rendez-vous avec la Médecine preventive qui établit une fiche de suivi individuel avec des recommandations. Transmis à la médecine statutaire et ma hiérarchie. Aucun retour pour aménagement de poste.

- Le 30 mai 2025 réception d'un arrêté comme quoi mon mi-temps thérapeutique était arrivé à terme. Que je ne l'avais pas renouvelé et que je devais reprendre mon service normal.

- Le 11 Juillet 2025 je transmets ma RQTH, aucun retour de l'administration ou proposition de poste.

- Le 3 octobre 2025 je fais un infarctus l'un des 3 facteurs à risque retenues par le cardiologue est le stress lié à ma situation professionnelle.

- Le 22 octobre on m'impose une visite médicale statutaire par téléphone, même pas par téléconsultation. Le Médecin de l'administration m'informe que je ne peux rester en blessure en service car j'ai fait un infarctus et que de ce fait je dois passer en congé maladie ordinaire.

- Le 2 Décembre 2025 je reçois un arrêté de décision administrative comme quoi je dois fournir des arrêts de congé maladie ordinaire au lieu d'arrêts pour blessure en service. Suite à la visite médicale par téléphone du 22 octobre 2025. Avec effet rétroactifs à compter du 29 septembre 2025.

-Le Nouveau commandant voyant cela début Décembre et en se penchant sur les évènements décide de trouver une solution pour moi et m'informe qu'il ne peut m'accueillir car il n'y a pas et n'y a jamais eu de place pour moi. Reprise de mi-temps thérapeutique le 2 février 2026 reprise de mi-temps thérapeutique. Toujours pas de place pour moi, le 4 Mars 2026 je vois la Direction qui m'informe qu'elle va trouver un poste. Le 17 Février je signe une nouvelle affectation en étant détacher. Je Démarre mon mi-temps thérapeutique le 2 mars 2026 après avoir posé 1 mois de repos n'ayant pas eu de poste compatible entre le 2 février 2026 et le 2 mars 2026. Sans le materiel recommandé.

- Recours fait le 08/12/2025 pour la discision de passage en congé maladie ordinaire et rejeter par la commission le 16/04/2026.

- Là je relance le recours en instance supérieure.

J' ai le sentiment que l' administration n' a respectée aucun de ses devoirs, qu'elle m' a mis sur la touche un bon moment avant de se servir de mon infarctus pour se dédouaner.

j' aimerais avoir des avis sur ma situation.

Merci à vous